



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET.10/584
15 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. ALAN GRAHAM CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

24 Roberts Avenue
Glendowie, Auckland 5
Nouvelle-Zélande

Le 5 août 1987

Le Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017

Monsieur le Président,

Objet : Belau

Je sais depuis longtemps quel traitement les Etats-Unis d'Amérique imposent à la population de Belau en ce qui concerne l'Accord de libre association. Je ne peux demeurer silencieux plus longtemps et, en tant qu'ancien fonctionnaire international de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, je demande instamment à l'Organisation des Nations Unies d'intercéder au nom du Gouvernement bélaouan. Il incombe en effet à l'ONU de veiller à la protection de la population de Belau, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Je crois savoir que les Bélaouans ont déjà voté huit fois contre l'ingérence des Etats-Unis et néanmoins le Gouvernement américain continue d'exercer toutes sortes de pressions (économiques et autres) sur le Territoire.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Alan GRAHAM
